

8392/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 avril 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 avril 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du conseil
consultatif européen pour la gouvernance statistique

E 18713



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 16 avril 2024
(OR. en)

8392/24

ECOFIN 377
UEM 74
STATIS 52
INST 118

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique¹, et notamment son article 3, paragraphe 5,

vu l'avis de la Commission européenne,

¹ JO L 73 du 15.3.2008, p. 17.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 mai 2022², le Conseil a nommé M^{me} Martine DURAND membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ci-après dénommé "conseil") pour un mandat de trois ans.
- (2) M^{me} Martine DURAND a démissionné avant la fin de son mandat.
- (3) Il est par conséquent nécessaire de nommer un nouveau membre du conseil.
- (4) L'article 3, paragraphe 2, de la décision n° 235/2008/CE dispose que les membres du conseil sont choisis parmi des experts éminemment compétents en matière de statistiques,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 24 mai 2022 portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (JO C 211 du 30.5.2022, p. 2).

Article premier

M^{me} Sandrine DUCHÊNE est nommée membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique pour un mandat de trois ans.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président/La présidente
